

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** PERGADO S
- **Code du produit:** 100656
- **Numéro d'enregistrement** W-6519-1
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 Stähler Suisse SA
 Henzmannstrasse 17A
 CH-4800 Zofingen
 Tel. +41 (0)62 746 80 00
 info@staehler.ch
 www.staehler.ch
- **Service chargé des renseignements:**
 Stähler Suisse SA
 Henzmannstrasse 17A
 CH-4800 Zofingen
 Tel. +41 (0)62 746 80 00
 info@staehler.ch
 www.staehler.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
 Tox Info Suisse
 Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS08



GHS09

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: PERGADO S

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 - P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 - P391 Recueillir le produit répandu.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
 - SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
 - EUH208 Contient folpet (ISO). Peut produire une réaction allergique.
 - EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- **2.3 Autres dangers**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 133-07-3	folpet (ISO)	≥30-<50%
EINECS: 205-088-6	 Carc. 2, H351  Aquatic Acute 1, H400 (M=10)  Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 1332-58-7	Kaolin substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥20-<30%
CAS: 374726-62-2	mandipropamid (ISO)	≥2,5-<10%
	 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- **Après inhalation:**

Amener les sujets à l'air frais.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 20.11.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: PERGADO S

(suite de la page 2)

- Contactez immédiatement un médecin ou un centre de traitement des cas d'empoisonnement.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Rincer abondamment à l'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
 - **Après contact avec les yeux:**
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.
Une prise en charge médicale immédiate est nécessaire.
 - **Après ingestion:**
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne pas faire vomir.
 - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Équipement de protection individuelle.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.
Refroidir les récipients fermés à proximité du foyer d'incendie avec de l'eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Se référer aux mesures de protection des points 7 et 8.
Éviter la formation de poussière.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Endiguer le produit répandu, le ramasser à l'aide d'un aspirateur antiétincelles ou le balayer avec un chiffon humide et le placer dans des conteneurs pour élimination conformément à la législation locale (voir section 13).
Pour éviter de soulever la poussière, ne pas utiliser de balai ou d'air comprimé.
Nettoyer à fond le sol ou les objets souillés par ce produit.
Nettoyer avec des détergents.
Éviter les solvants.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: PERGADO S

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable dans l'air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces de dissolvants inflammables ou est manipulé en présence de dissolvants inflammables.

Ce matériel peut devenir aisément chargé dans la plupart des opérations.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Mesures habituelles de prévention des incendies.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

· Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Interdire l'accès aux enfants.

Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En ce qui concerne l'utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez consulter les conditions d'autorisation sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1332-58-7 Kaolin

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 3 a mg/m ³
--------------	--

133-07-3 folpet (ISO)

TWA; 0,4 mg/m ³ (Base)	Syngenta)
-----------------------------------	-----------

374726-62-2 mandipropamid (ISO)

TWA; 5 mg/m ³ (Base)	Syngenta)
---------------------------------	-----------

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Le confinement et/ou la séparation sont les mesures de sécurité techniquement les plus fiables si l'exposition ne peut être évitée.

L'ampleur de ces mesures de sécurité dépend du risque applicable.

Maintenir la concentration dans l'air en dessous des limites d'exposition professionnelle normales.

Le cas échéant, demander des conseils supplémentaires en matière d'hygiène du travail.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

· Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Appareils de protection respiratoires adéquats:

Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143)

Filtre de type: Type protégeant des particules (P)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: PERGADO S

(suite de la page 4)

La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit.
Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Les gants de protection choisis doivent être conformes aux spécifications de la directive européenne 2016/425 et à la norme EN 374 qui en découle.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Prendre également en considération les conditions spécifiques locales dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupure, l'abrasion et la durée de contact.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

· **Protection des yeux/du visage** Pas nécessaire.

· **Protection du corps:**

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Porter selon besoins: Tenue de protection étanche à la poussière

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout/dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

Solide

· **Couleur:**

beige clair à brun

· **Odeur:**

Sucrée

· **Seuil olfactif:**

Données non disponibles

· **Point de fusion/point de congélation:**

Données non disponibles

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Données non disponibles

· **Inflammabilité**

Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Données non disponibles

· **Supérieure:**

Données non disponibles

· **Point d'éclair**

Aucun données existants.

· **Température de décomposition:**

Données non disponibles

· **pH à 20 °C**

6

· **Viscosité:**

· **Viscosité cinématique**

Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: PERGADO S

(suite de la page 5)

- | | |
|--|-------------------------|
| · Dynamique: | Non applicable. |
| · Solubilité | |
| · l'eau: | Soluble |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Données non disponibles |
| · Pression de vapeur: | Non applicable. |
| · Densité et/ou densité relative | |
| · Densité: | Non déterminée. |
| · Densité relative. | Non déterminé. |
| · Masse volumique: | 543 kg/m ³ |
| · Densité de vapeur: | Non applicable. |
| · Caractéristiques des particules | Données non disponibles |
-
- | | |
|---|-------------------------------------|
| · 9.2 Autres informations | |
| · Aspect: | |
| · Forme: | Solide |
| · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. | Énergie minimale d'ignition: > 10 J |
| · Température d'inflammation: | Aucune donnée disponible. |
| · Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif. |
| · Changement d'état | |
| · Vitesse d'évaporation. | Non applicable. |
-
- | | |
|---|---------------------------------|
| · Informations concernant les classes de danger physique | |
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | Indice de combustion: 1 (20 °C) |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
Aucune réaction dangereuse connue si le produit est manipulé conformément aux instructions.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif par inhalation.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: PERGADO S

(suite de la page 6)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/ 4h	4,72 mg/l (rat)

133-07-3 folpet (ISO)

Oral	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/ 4h	1,89 mg/l (rat)

374726-62-2 mandipropamid (ISO)

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5.050 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/ 4h	> 5,19 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:
· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Composants:

folpet (ISO):

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

mandipropamid (ISO):

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Composants:

folpet (ISO):

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

mandipropamid (ISO):

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Type de Test: Test de Buehler

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Composants:

folpet (ISO):

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

mandipropamid (ISO):

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire..

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

folpet (ISO):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

mandipropamid (ISO):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: PERGADO S

(suite de la page 7)

· **Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

folpet (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation: Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux
mandipropamid (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation: Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

kaolin:

Cancérogénicité - Evaluation: Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

folpet (ISO):

Toxicité pour la reproduction - Evaluation: Pas toxique pour la reproduction

mandipropamid (ISO):

Toxicité pour la reproduction - Evaluation: Pas toxique pour la reproduction

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

mandipropamid (ISO):

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

EC50/ 48h	5,1 mg/l (daphnia magna)
ErC50/ 96h	20 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/ 96h	0,53 mg/l (truite arc-en-ciel)

133-07-3 folpet (ISO)

EC50/ 48h	0,68 mg/l (daphnia magna)
ErC50/ 72h	> 10 mg/l (Desmodesmus subspicatus (Alge))
LC50/ 96h	0,098 mg/l (truite)

374726-62-2 mandipropamid (ISO)

EC50/ 3h	> 100 mg/l (Belebtschlamm)
ErC50/ 72h	> 2,5 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/ 96h	4,4 mg/l (truite arc-en-ciel)
NOEC/ 21d	0,076 mg/l (daphnia magna)
NOEC/ 32d	0,5 mg/l (min)
NOEC/ 72h	1,3 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Composants:

folpet (ISO):

Facilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau: Dégradation par périodes de demi-vie: < 0,05 j

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

mandipropamid (ISO):

Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau: Dégradation par périodes de demi-vie: 4,5 - 26 j

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: PERGADO S

(suite de la page 8)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

folpet (ISO):

Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Pow: 3,017 (20 °C)

mandipropamid (ISO):

Bas potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Pow: 3,2 (25 °C)

· 12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

folpet (ISO):

Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol: Temps de dissipation: 4,3 j; Pourcentage de dissipation: 50% (DT50)

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

mandipropamid (ISO):

La faible mobilité dans le sol.

Stabilité dans le sol: Temps de dissipation: 26 - 178 j; Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Vider les restes.

Récipients à rincer 3 fois.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR**

UN3077

(Jusqu'à et avec 5 kg/l emballage non réglementé pour le transport selon le ADR 2015 règlement spécial No 375)

· **IMDG, IATA**

UN3077

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR**

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (FOLPET)
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (FOLPET)

· **IMDG, IATA**

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.11.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: PERGADO S

(suite de la page 9)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· Classe	9 Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette	9

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA	III
-------------------	-----

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA):	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
--	---

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Stowage Category · Stowage Code	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A, S-F A SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.
---	--

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

· Indications complémentaires de transport:

· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5 kg Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 (-)

· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5 kg Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
---	--

· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. 9, III
------------------------------	--

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh, RS 916.161)
 Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)
 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 20.11.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: PERGADO S

(suite de la page 10)

- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe A (auto-classification)
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Stähler Suisse SA
- **Contact:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel.: +41 (0) 62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**